Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260129-DELIB2026_01-DE

Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
BP 30
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/01/2026

Date de convocation
23/01/2026

Date d'affichage
23/01/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHASLES Yves, Maire.

Présents : M. CHASLES Yves, Maire, Mme VACHON Anne, M. REYNAUD Gérard, Mme CADIER Marie-France, M. MARTIN Christophe, Mme CHESNARD Nathalie, M. EON Jean-Luc, Mme GUERIN Roseline, Mme ROSSELIN Christine, Mme CHARTIER Véronique, M. REGNIER Régis, Mme PAMBOUC Emmanuelle, Mme GUILLAUME Annaëlle, Mme JAN Anne-Emmanuelle, M. DANO Yves, Mme BRINGAULT Valérie, Mme BRIERO Fabienne, Mme FICHET Sandrine, Mme VÉNIAT Vanessa

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. COUDÉ Jean-Claude à M. EON Jean-Luc, M. RAFFIN Mickaël à M. REGNIER Régis

Absent(s) : M. TARDIF Frédéric, M. GUILLOUX Adrien

A été nommé(e) secrétaire : Mme JAN Anne-Emmanuelle

Ref : 2026_001 Objet : TRAVAUX " AMENAGEMENT DES RUES DU PORHOËT, DE LA POINTE ET DU BIGNON A MAURON " - ATTRIBUTION.

A l'invitation de M. le Maire, M. Jean-Luc EON, adjoint au maire, présente que

VU le code de la commande publique,

VU le rapport d'analyse des offres du Cabinet Bourgois reçu en mairie le 15/01/2026,

VU le rapport d'analyse des offres de la mairie en date du 22/01/2026,

5 entreprises ont soumissionné dans le cadre de la consultation pour le marché de travaux « AMENAGEMENT DES RUES DU PORHOET, DE LA POINTE ET DU BIGNON A MAURON » :

- Tranche ferme « Aménagement de la rue du Bignon ainsi que des plateaux de la rue du Porhoët »,
- Tranche optionnelle 1 « Réalisation des écluses de la rue de la Pointe ».

Les notes ont été attribuées après évaluation à 40% pour le prix et 60% pour la valeur technique.

Les entreprises ont obtenu les points suivants :

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260129-DELIB2026_01-DE

	Candidat n°1 **POMPEI** PA Les Pierres Blanches Saint Léry 56430 Mauron	**Candidat n°2 et 4 (doublon de dépôt)** **EUROVIA** Impasse Saint Léonard 56450 Theix-Noyalo	**Candidat n°3** **COLAS** Z.A. du Bois Vert Rue Bernard Perrot 56805 Ploërmel	**Candidat n°5** **EIFFAGE** Z.I. de Kergoustard 56303 Pontivy	**Candidat n°6** **SPTP** La Saudraie 9 rue de merlet 22440 Ploufragan
Montant tranche ferme en € HT	337 305,50 € HT	362 793,50 €HT	375 198,49 €HT	357 351,25 €HT	383 337,60 €HT
Montant tranche optionnelle en € HT	19 241,50 €HT	16 678,05 €HT	19 627,80 €HT	18 351,25 €HT	20 372,25 €HT
Montant offre globale en € HT	356 547,00 €HT	379 471,55 €HT	394 826,29 €HT	375 702,50 € HT	403 709,85 €HT
Note critère prix (sur 40)	40	37,58	36,12	37,96	35,33
Note critère valeur technique et délais (sur 60)	59	57	58	57	55
Note totale (sur 100)	99	94,58	94,12	94,96	90,33
Classement	1	3	4	2	5

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'ATTRIBUER à l'entreprise POMPEI le marché pour les travaux « AMENAGEMENT DES RUES DU PORHOET, DE LA POINTE ET DU BIGNON A MAURON », pour un montant prévisionnel de 356.547,00 € HT, sur la base du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du Détail Quantitatif Estimatif (DQE), sous réserve d'affermissement de la tranche optionnelle, et en considérant que le montant définitif du marché pourra être réduit suite au rapport ITV de la rue du Bignon ;
- d'AUTORISER M. le maire à signer tout document se rapportant à cette opération ;
- de DONNER tous pouvoirs à M. le maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération ;
- d'AUTORISER M. le maire, ou à défaut l'un des adjoints, à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire ;

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
M. Yves CHASLES

La secrétaire de séance :
Mme JAN Anne-Emmanuelle

MAIRIE DE MAURON
56430 (Morbihan)